



SEMINAIRE DE TRAVAIL TERRITOIRE Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Ronan SALAÜN, Président
SMICTOM des forêts

1^{er} février 2016
MEDDE Hôtel de Roquelaure

SMICTOM des Forêts – 24 rue La Fontaine 35340 LIFFRE

02 99 55 44 97 – www.smictom-forets.fr

Economie circulaire : filière de valorisation déchets du BTP



- Un partenariat entre le SMICTOM des Forêts et une entreprise du BTP, la SoTRAV pour développer une filière locale de valorisation des déchets du BTP et des inertes issus des déchèteries



Partenariat entre une collectivité et une entreprise de BTP



SMICTOM des Forêts : 

- 4 communautés de communes, 17 communes, 35 000 habitants.
- 4 déchèteries
- 3100 tonnes de gravats (88,6kg/hab), dont 50% à 70% d'inertes valorisables.
- ZDZG : 2016 création du service économie circulaire et valorisation constitué d'une équipe de 6 personnes
- Janvier 2016: conventionnement avec la SoTRAV pour la valorisation des inertes issus des déchèteries.



SoTRAV ;

- Entreprise de travaux de terrassements, de réseaux et de voirie créée en 1973
- 70 emplois qualifiés.
- 2010: SoTRAV complète son offre en proposant de la déconstruction
- 4 Mai 2015: Arrêté préfectoral pour la création d'un site de recyclage des déchets inertes issus de la déconstruction

Le contexte



- SoTRAV, une entreprise basée à Fougères qui cherche à améliorer sa logistique et à développer des activités économiques nouvelles en décrochant des marchés de démolitions et de reconstruction, principalement sur Rennes Métropole.
- Le SMICTOM des Forêts obligé de transporter ses gravats issus des déchèteries à plus de 60 km car pénurie de centre d'enfouissement.

Un Objectif commun :

- Développer une solution locale permettant de valoriser les déchets inertes issus de la déconstruction et des déchèteries

Développement d'une économie circulaire

- Création d'un centre de granulation (20 000 tonnes) issus des déchets inertes du BTP et des gravats de déchèteries à Liffré.

- Le process de concassage/criblage :

- Réception sur site des matériaux bruts et tri des éléments grossiers en entrée de site
Béton issus de déconstruction, bordures et linteaux béton ou granit, croues d'enrobé, briques...
- Gerbage et réduction des éléments grossiers > 500 mm au Brise roche mécanique ;
- Chargement des éléments bruts dans la trémie du concasseur à mâchoires mécaniques ;
- Tri des éléments ferreux et métalliques par aimantage ;
- Concassage, criblage des matériaux bétons bruts aux granulométries 0/20 et 0/80 ;
- Gerbage mécanique et mise en stock, avant réexpédition sur chantiers.

Concasseur/cribleur



Environnement, Economie et Emploi : les résultats



- Réduction de l'enfouissement de 50% à 70% des déchets inertes au profit de la valorisation matière.
- Economie de transport (-20 000 km/an) par le développement d'une filière locale.
- Recyclage des inertes et déchets du BTP en granulats.
- Création d'une activité économique et d'emplois locaux.

Bilan économique attendu de cette nouvelle filière :
-58% sur les coûts de transports
-Coût de traitement de 2,50 € HT par tonne

Les prérequis pour cette nouvelle filière



- Communiquer et sensibiliser sur les nouvelles consignes de tri pour faciliter les conditions d'acceptation des gravats au recyclage.
- Nécessité de réaménager nos déchèteries pour créer des sous-catégories (béton, briques et pierres d'un côté, déblais terreux de l'autre) et la mise en place d'une filière de valorisation plâtre.



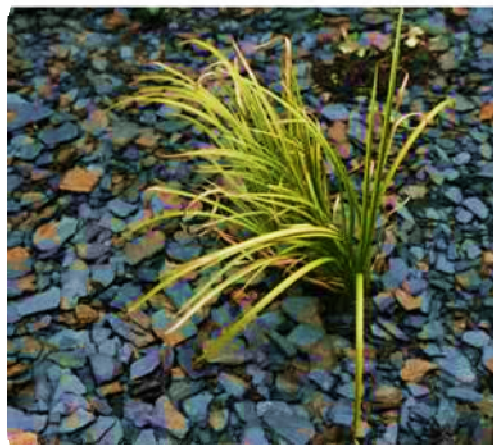
Les points de vigilances pour cette nouvelle filière



- Vigilance sur la qualité des inertes valorisables, en s'inscrivant véritablement dans une démarche de fabrication de granulats recyclés correspondants aux spécifications d'usage dans les différentes applications routières (remblais, couches de formes, couches d'assises, matériaux de comblement de tranchées....)

Et après, pour aller plus loin

- Développer une procédure de contrôle qualité
- Séparer et valoriser localement les terres végétales
- Séparer et proposer du paillage minéral ardoise et végétal



Remerciements à l'ADEME Direction Régionale Bretagne

